



**Ordonnance rendue aux termes de l'article 135 de la
*Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation***

N° de dossier : LTB-T-090206-25

Dans l'affaire du 7, CHEMIN PRIVÉ PRUDHOMME
logement: OTTAWA (ONTARIO) K1N 1G2

Entre: Laetitia GABA Locataire

et

Peterson BELFLEUR Locateur

Laetitia Gaba (« locataire ») a demandé par requête à la Commission de rendre une ordonnance déterminant que Peterson Belfleur (« locateur ») a perçu ou conservé des sommes illégalement.

Les parties ont assisté à une audience par vidéoconférence le 7 avril 2026. Elles ont choisi de participer à une séance de médiation de la Commission avec l'assistance de Felicia Puscalau, agente de règlement des différends de la Commission.

Le locateur et la locataire étaient présents à la séance de médiation et se sont représentés eux-mêmes.

1. À l'audience, la locataire a demandé que sa requête soit retirée.
2. La requête ayant été retirée, le dossier ouvert par la Commission est fermé.

Le 22 avril 2026
Date de l'ordonnance

Felicia Puscalau
Agente des audiences, Commission de la location immobilière

15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée
Toronto (Ontario) M7A 2G6

Pour toute question au sujet de la présente ordonnance, composer le 416 645-8080 ou, sans frais, le 1 888 332-3234.